

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À LA
NORME CANADIENNE 52-112 SUR L'INFORMATION CONCERNANT LES
MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET D'AUTRES
MESURES FINANCIÈRES**

1. L'Instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 52-112 sur l'*information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* est modifiée par le remplacement, partout où il se trouve, de « SEDAR » par « SEDAR+ ».

Date d'entrée en vigueur

2. Ces changements entreront en vigueur le 9 juin 2023.